



Actualités

Agenda

IACTIONS > ÉCHOS > OPINIONS > **Réunions et colloques** > SYNTHÈSE > VEILLE > TEXTES > P

COLLOQUE ANNUEL DE L'ÉCOLE DE DROIT SOCIAL DE MONTPELLIER : L'AUTONOMIE DU SALARIÉ

Date : 3 juin 2022, de 9h à 17h

Organisateurs :



Lieu Faculté de droit et de science politique de Montpellier

Informations <https://www.dprtmontpellier.fr/evenements-formations/16.html>

Inscriptions : <https://www.dprtmontpellier.fr/evenements-formations/16.html>

Le bilan de la crise sanitaire sur les relations de travail, avec le recours massif au télétravail, l'a bien démontré : les salariés sont en quête d'autonomie. Sur un plan juridique, répondre à ce besoin d'autonomie ne va pas sans susciter de nombreux questionnements. Quelle place peut occuper l'autonomie aux côtés du lien de subordination traditionnel entre un salarié et son employeur ? Le concept d'autonomie conduit-il à repenser la frontière entre travail salarié et travail indépendant ? Comment concilier l'autonomie du salarié avec le respect de sa santé au travail et la nécessité de décompter la durée du travail ? L'autonomie du salarié a-t-elle vocation à faire partie intégrante des politiques de QVT et de RSE des entreprises ? Autant de questionnements auxquels ce colloque se propose de répondre en apportant une expertise universitaire croisée avec des retours de terrain, afin d'éclairer la conception du travail salarié de demain.

● **Programme :**

* **Matinée**

Table ronde 1 : Autonomie : concept et enjeux

Table ronde 2 : Autonomie et durée du travail

* **Après-midi**

Table ronde 3 : Autonomie et lieux de travail

Table ronde 4 : Autonomie et santé

* **Intervenants**

Florence Bergeron, professeur, EDSM

Lucas Bento de Carvalho, professeur, EDSM

Anaëlle Donnette-Boissière, maître de conférences HDR, EDSM

Sophie Selusi, maître de conférences, EDSM

Laurianne Enjolras, maître de conférences, EDSM

Delphine Gardes, maître de conférences, université Toulouse 1 Capitole

Arnaud Martinon, professeur, université Paris 2, Panthéon-Assas

Michel Morand, avocat, HDV Avocats, Paris

Boris Sourbès, avocat, LEGATIC, Bordeaux

Marie Ange Gass, Inspection du travail

* **Cocktail déjeunatoire dans le cloître : sur réservation**

COLLOQUE DU RÉSEAU EUROJURIS SUR LE TÉLÉTRAVAIL

Date 9 juin 2022, de 9h à 18h

Organisateurs :



Lieu Maison de L'Amérique Latine – 217, bd Saint-Germain – 75007 Paris

Informations : Accréditation presse sur demande avant le 1^{er} juin par mail : juliette@agence914.fr (Juliette Laniray)

Inscriptions : Inscriptions auprès de Eurojuris : <https://www.eurojuris.fr/formations/ateliers/colloque-sur-leteletravail-319.htm#subscribe>

Une journée ouverte à tous pour réfléchir aux transformations sociétales et juridiques engendrées par le travail hors les murs et révélation de l'étude Eurojuris 2022

Moments clés de réflexions et débats sur l'approche nouvelle du télétravail autour des partenaires sociaux, de psychologues, sociologues, philosophes, juristes... et avec la participation exceptionnelle de Luc Ferry, philosophe et ancien Ministre.

Dans un monde du travail en très forte évolution, de nouveaux modes de collaboration pour le salarié et l'entreprise voient le jour. La vague imposée de télétravail liée à la crise sanitaire, a rebattu intégralement les cartes de l'organisation du travail et totalement modifié les rapports, comportements et modes de fonctionnement et d'épanouissement de ces acteurs mais aussi leurs besoins et leurs attentes. Cette journée dédiée au télétravail permettra de mieux comprendre le nouvel équilibre difficile à trouver entre les employeurs et les salariés et leurs familles, de recueillir l'avis et le point de vue d'experts mobilisés sur l'ensemble de ces sujets.



Où en est-on 10 ans après la loi Warsmann ? Quelle autonomie du salarié dans son travail et quelle articulation entre vie professionnelle et vie privée ? Quels pouvoirs de direction et de contrôle pour les employeurs ? Quelles responsabilités de l'employeur à l'égard des salariés ? Quelles réorganisations tant dans l'entreprise qu'au domicile ? Quels moyens mis à disposition du salarié pour lui permettre un télétravail épanouissant et enrichissant ?

● **Programme :**

* **9h00 : Café d'accueil**

* **9h15 : Ouverture de la matinée par Benjamin English**, président de Eurojuris, **Magalie Marchesseau**, **François Vaccaro** et **Guillaume Boulan** du réseau Eurojuris : Présentation des résultats de l'enquête Eurojuris sur le télétravail, réalisée auprès de l'ensemble de son réseau

* **9h30 : Le point de vue des acteurs du travail sur un nouvel équilibre difficile à trouver**

Tables rondes animées par : **Sophie Binet**, secrétaire générale de l'Ugict-CGT, **François Asselin**, président de la CPME, **Cyril Chabannier**, président de la CFTC, **François Raffarin**, directeur des ressources humaines d'Alstom.

Thématiques :

Comment trouver le bon équilibre entre :

– d'un côté l'autonomie des salariés, nouvellement recherchée dans leur travail, et de l'autre côté, le contrôle nécessaire du travail et la responsabilité de l'employeur sur la conduite du travail ? Vie professionnelle et vie personnelle ?

– le salarié et l'employeur sur ces nouvelles modalités de travail : réflexion sur l'adaptation des locaux de l'entreprise, sur l'adaptation des domiciles des salariés, sur la juste répartition des coûts ?

Comment organiser cette réflexion dans l'entreprise : place des partenaires sociaux, rôle des branches, intervention du législateur ?

Comment prévenir les inégalités que le télétravail peut engendrer ? Inégalités entre les femmes et les hommes, entre les télétravailleurs et les autres, entre zones urbaines et zones rurales ?

* **12h30/14h00 : Pause déjeuner**

* **14h00 : Les points de vue des experts**

Le point de vue du médecin du travail sur l'autonomie, l'isolement, la perte des repères, risques psychosociaux, danger et recommandations avec **Sophie Fantoni-Quinton**

Le point de vue du juriste : Les freins judiciaires et les insuffisances réglementaires, des propositions pour les lever ou les contourner avec **Paul-Henri Antonmattei**

Le point de vue du sociologue : Impacts sociologiques de ce changement de mode de travail avec **Jean-Claude Kaufmann**

Le point de vue du philosophe avec **Luc Ferry**.

* **17h15/18h00 : Questions-réponses**

* **18h00 : Clôture du colloque** avec **Benjamin English**

LES AMENDES ADMINISTRATIVES : LE NOUVEAU GAGE DE RESPECT DU DROIT DU TRAVAIL ?

Date : 10 juin 2022, de 8h45 à 13h30

Organisateurs :



Lieu : Ordre des Avocats du Barreau de Lyon – 176, rue de Créqui – 69003 Lyon

Information : Possibilité de suivre le colloque à distance via Teams (un lien sera alors envoyé aux inscrits)

Inscription : Bérénice de La Faire – Agence Droit Devant (06 68 56 56 97) : lafaire@droitdevant.fr

L'accroissement du recours à des procédures de sanctions administratives laisse à penser que nous sommes sur le point d'assister à un grand mouvement d'appropriation de cette procédure par l'inspection du travail. Depuis l'ordonnance du 7 avril 2016, ce type de procédure a fait ses preuves. Les amendes administratives ont en effet été largement utilisées notamment en matière de temps de travail et de détachement en France, et évoquées durant la pandémie pour faire respecter les gestes barrières ou les jours de télétravail obligatoires en entreprise. Le constat est clair : pour faire respecter le droit du travail, il est désormais plus efficace de s'en prendre aux finances plutôt qu'au casier judiciaire des entreprises. Quelles transformations des pratiques de l'Administration le recours à ce nouveau type de sanctions révèle-t-il ? Où en est-on dans leur application ? En quoi se révèlent-elles plus efficaces ?

Telles sont les questions et thèmes qui seront abordés durant le colloque qu'AvoSial organise avec la participation de cadres administratifs, de magistrats, d'avocats ou encore d'universitaires.